



# Compte rendu du conseil municipal

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de **Éric BEAUFORT**  
Secrétaire de séance **Joëlle KRUCHTEN**

L'An deux mille quinze et le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

**Présents** : Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Roselyne BURON, Christine CASTEUR, Elisabeth ELLUL, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA

Messieurs Michel BOZZACO, Gérard CLEMENT, Alain GONARD, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT, Guy VERNEAU

**Absents excusés** :

Marie DOMINGUEZ qui donne pouvoir à Bruno PICHAT

Jean-Marc MAZAT qui donne pouvoir à Alain GONARD

Pascal BILLON qui donne pouvoir à Éric BEAUFORT

Renaud LAMARRE, Serge NAVILIAT

Après s'être assuré du nombre requis de présents pour ouvrir la séance, M. le maire ouvre la séance du conseil.

Joëlle KRUCHTEN se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Sa candidature, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

M. BEAUFORT sollicite ensuite l'approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. le maire procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

## 1. FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n°2

Lors du conseil municipal du 21 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal.

Compte tenu d'un problème d'affectation du don de M. BARRODY, il convient d'effectuer des ajustements de crédits comme suit :

### INVESTISSEMENT

	Dépenses	0,00		Recettes	0,00
			10251	Dons et legs - BARRODY	15 145,31
			021	Vir. de la section de fonctionnement	- 15 145,31

### FONCTIONNEMENT

	Dépenses	0,00		Recettes	0,00
023	Vir. à la section d'investissement	- 15 145,31	7713	Dons et legs - BARRODY	- 15 145,31

Ces modifications étant approuvées à l'unanimité, le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes à 2.819.352,44 € en fonctionnement et 2.945.205,15 € en investissement.

## 2. FINANCES – Vote des tarifs de location de salles 2016 :

- pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux
- pour les professionnels
- pour les associations

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs de location des salles communales.

La commission des finances réunie le 20 octobre dernier a proposé les montants tels que présentés en annexe.

Il est précisé que les tarifs horaires s'appliquent en journée.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité de valider les tarifs applicables aux particuliers, aux comités d'entreprises, aux professionnels et aux associations au 1<sup>er</sup> janvier 2016 tels que proposés par la commission des finances et joints en annexe

### Tarifs 2016 (TTC)

#### Location de salles aux particuliers, comités d'entreprises et employés communaux

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires pour Réunions		Caution
	Particulier non résident	Particuliers résident	Particulier non résident	Particuliers résident	Particulier non résident	Particuliers résident	
<b>Villieu</b>							
Salle Polyvalente	696,00 €	348,00 €	905,00 €	452,00 €	46,40 €	23,20 €	1 044 €
<b>Centre Innovance</b>							
Centre complet	1 631,00 €	979,00 €	2 120,00 €	1 273,00 €	108,73 €	65,27 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	1 386,00 €	832,00 €	1 802,00 €	1 082,00 €	92,40 €	55,47 €	2 079 €
Salle sud	244,00 €	146,00 €	317,00 €	190,00 €	16,27 €	9,73 €	366 €
Hall d'entrée*	326,00 €	196,00 €	424,00 €	255,00 €	21,73 €	13,07 €	489 €
Cuisine	326,00 €	196,00 €	424,00 €	255,00 €	21,73 €	13,07 €	489 €
<b>Auditorium</b>							
Auditorium	665,00 €	399,00 €	865,00 €	519,00 €	44,33 €	26,60 €	998 €
Salle de réunion	168,00 €	101,00 €	218,00 €	131,00 €	11,20 €	6,73 €	252 €
<b>Loyes</b>							
Mairie annexe	169,00 €	101,00 €	220,00 €	131,00 €	11,27 €	6,73 €	254 €
<b>Mollon</b>							
Salle de réunion	278,00 €	167,00 €	361,00 €	217,00 €	18,53 €	11,07 €	417 €
Salle des mariages	329,00 €	197,00 €	428,00 €	256,00 €	21,93 €	13,13 €	494 €
<b>Ecole</b>							
Préau	334,00 €	200,00 €	434,00 €	260,00 €	22,27 €	13,33 €	501 €
<b>Option</b>							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debouts	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

### Tarifs 2016 location de salles aux professionnels (HT)

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires		Caution
	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	
<b>Villieu</b>							
Salle Polyvalente	835	418	1 086,00 €	543,00 €	55,68	27,84	1044
<b>Centre Innovance</b>							
Centre complet	1957	1175	2 544,00 €	1 527,00 €	130,48	78,32	2447
Grande salle + hall d'entrée*	1663	998	2 162,00 €	1 298,00 €	110,88	66,56	2079
Salle sud	293	175	381,00 €	228,00 €	19,52	11,68	366
Hall d'entrée*	391	235	509,00 €	306,00 €	26,08	15,68	489
Cuisine	391	235	509,00 €	306,00 €	26,08	15,68	489
<b>Auditorium</b>							
Auditorium	798	479	1 037,00 €	622,00 €	53,20	31,92	998
Salle de réunion	202	121	262,00 €	158,00 €	13,44	8,08	252
<b>Loyes</b>							
Mairie annexe	203	121	264,00 €	158,00 €	13,52	8,08	254
<b>Mollon</b>							
Salle de réunion	334	200	434,00 €	261,00 €	22,24	13,36	417
Salle des mariages	395	236	513,00 €	307,00 €	26,32	15,76	494
<b>Ecole</b>							
Préau	401	240	521,00 €	312,00 €	26,72	16,00	501
<b>Option</b>							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debouts	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

### Tarifs 2016 location de salles aux associations (TTC)

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution
<b>Villieu</b>				
Salle Polyvalente	278 €	361 €	18,53 €	1 044 €
<b>Centre Innovance</b>				
Centre complet	816 €	1 061 €	54,40 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	693 €	901 €	46,20 €	2 079 €
Salle sud	122 €	159 €	8,13 €	366 €
Hall d'entrée*	163 €	212 €	10,87 €	489 €
Cuisine	163 €	212 €	10,87 €	489 €
<b>Auditorium</b>				
Auditorium	333 €	433 €	22,20 €	998 €
Salle de réunion	84 €	109 €	5,60 €	252 €
<b>Loyes</b>				
Mairie annexe	85 €	111 €	5,67 €	254 €
<b>Mollon</b>				
Salle de réunion	139 €	181 €	9,27 €	417 €
Salle des mariages	165 €	215 €	11,00 €	494 €
<b>Ecole</b>				
Préau	167 €	217 €	11,13 €	501 €

Ménage compris dans le prix

Location remorque podium	316,00
Caution	1 052,00

### 3. FINANCES – Vote des tarifs 2016 pour les prestations effectuées par les services municipaux

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les tarifs des prestations effectuées par les services municipaux (travaux, ramassages divers...).

La commission des finances réunie le 7 octobre dernier a proposé le tarif de 77,00 € de l'heure pour l'année 2016.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de valider le tarif de 77,00 € de l'heure pour les interventions des services municipaux.

### 4. FINANCES – Vote des tarifs pour l'année 2016 :

- Location des concessions et des emplacements d'urnes
- location des biens immobiliers
- des abonnements tennis et bibliothèque
- des droits de reproductions des matrices cadastrales et des actes administratifs
- des coupes de bois
- des droits de stationnement
- des encarts publicitaires
- location de la remorque podium

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 relatifs aux locations des concessions et des emplacements d'urnes tels que proposés ci-après par la commission des finances
- De valider les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 relatifs aux locations des biens immobiliers tels que proposés par la commission des finances et joints en annexe
- De valider les tarifs des abonnements tennis et bibliothèque applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 tels que proposés par la commission des finances et joints en annexe
- De valider les tarifs des droits de reproductions des matrices cadastrales et des actes administratifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier,
- de valider le tarif de 86,00 € pratiqué à l'occasion de campagne de coupe de bois.
- De valider les tarifs des droits de stationnement mentionnés ci-après :
- De valider les tarifs des encarts publicitaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016 tels que proposés par la commission des finances et joints en annexe
- De valider les tarifs de location de la remorque podium

<b>CONCESSIONS CIMETIERES (PRIX AU M2)</b>	
<b>Concessions simples</b>	
15 ans	106,14
30 ans	191,09
<b>Concessions doubles</b>	
15 ans	212,37
30 ans	382,27
<b>Ancien Colombarium</b>	
15 ans 1 urne	227,96
15 ans 2 urnes	454,90
30 ans 1 urne	318,51
30 ans 2 urnes	637,12
<b>Nouveaux Colombarium</b>	
15 ans	681,84
30 ans	955,63

<b>LOCATIONS IMMOBILIERES tarifs 2016</b>	
Villa rue de la gare	689,88
Logement 36 m2 bibliothèque	292,89
Logement 61 m2 bibliothèque	413,36
Maison de l'enfance (annuelle)	66 341,34
Logement Loyes (au-dessus de l'école)	572,25
<b>Location pour exposition</b>	
Bibliothèque municipale	62,00

<b>Bibliothèque municipale tarifs 2016</b>	
Abonnement familial	27,00
Abonnement individuel	17,00
Enfant après la 3 <sup>ème</sup> jusqu'à 18 ans	7,00
Enfant jusqu'à la 3 <sup>ème</sup>	gratuit

<b>TENNIS – tarifs 2016</b>	
Carte court annuelle	74,00

<b>Matrice Cadastre – tarifs 2016</b>	
Usage professionnel	10,00
Usage particulier	6,00
Copie actes administratifs noir et blanc	1,50
Copie actes administratifs couleur	3,00

<b>DROIT DE STATIONNEMENT – tarifs 2016</b>	
Forfait mensuel	145
Forfait journalier pour Cirque	66,00
Terrasse café prix au m <sup>2</sup>	12,00
<b>DROIT DE PLACE VOGUE</b>	
Jusqu'à 60 m <sup>2</sup> (le m <sup>2</sup> )	0,70
A partir de 61 m <sup>2</sup> (le m <sup>2</sup> supplémentaire)	0,30
Emplacement Taxis	34,00
<b>CANOE</b>	
Redevance annuelle utilisation Brotteaux	1.040,00

<b>ENCARTS BULLETIN MUNICIPAL – tarifs 2016</b>	
<b>Trois en Ain</b>	
30x90	54,00
30x190	80,00
<b>Tout en Ain</b>	
90x80	75,00
50x190	75,00
4 <sup>ème</sup> couverture	316,00
réduction (5 trois en Ain + Tout en Ain)	-23,00

Location remorque podium	316,00
Caution	1 052,00

## 5. FINANCES – Tarifs applicables aux forains dans le cadre du marché

Commerçants	Présence	Tarif droits de place (en €)	
Commerçants réguliers :	Dimanche matin	sans branchement	60,05
		avec branchement	10,01
		caution clé	50,04
Terrasse café / restaurant	Prix au m <sup>2</sup>	12,01	
Déballage (hors marché)	Prix forfaitaire au m <sup>2</sup>	4,50	
	Prix au m <sup>2</sup> jusqu'à 60 m <sup>2</sup>	0,70	
Vogue	Prix au m <sup>2</sup> à partir de 61 m <sup>2</sup>	0,30	

## 6. FINANCES – Vote du loyer des terrains communaux de Villieu, Loyes et Mollon

La commune loue à la société de chasse les terrains lui appartenant situés sur Villieu en rives droite et gauche de l'Ain entre le Pont de Chazey et le pont de chemin de fer, en rive gauche de l'Ain sur la commune de Pont de Chazey ainsi que les parcelles issues de l'héritage de la famille MUZARD.

Le loyer sollicité à compter du 1<sup>er</sup> septembre nécessite d'être révisé chaque année.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif de 384 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

## 7. FINANCES – Actualisation des tarifs des prestations de contrôle de l'assainissement non collectif

Suite au conseil municipal du 25 février 2015, la prestation de réalisation des contrôles des réseaux d'assainissement non collectif a été confiée à GH2P.

Il est nécessaire d'actualiser les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016, compte tenu de l'actualisation fixée dans le contrat. GH2P propose les prix unitaires suivant :

Type de prestations	Prix unitaire
Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves :	
- pour la conception	90,09 €
- pour la réalisation	70,07 €
Au titre du contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	78,08 €
Contrôle complémentaire	55,06 €
Analyse d'un rejet	80,08 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

## 8. Objet : FINANCES – Participation au congrès des maires 2015 :

M. le maire informe le conseil municipal que le congrès des maires 2015 a eu lieu du 17 au 19 novembre – Porte de Versailles.

Afin de préparer ce déplacement, le maire rappelle que les élus intéressés devaient se faire connaître très rapidement. Trois se sont manifestés pour participer à cette édition.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise M. BOZZACO, Mme BERLAND, M. BILLON à participer en qualité de conseillers municipaux au congrès des maires 2015 aux côtés de M. BEAUFORT, Maire ;
- dit que les frais de séjour seront pris en charge à hauteur du forfait défini le 5 octobre 2012 ;
- dit que les frais de déplacements des conjoints accompagnants seront facturés à la commune et remboursés ensuite par chacun au prix coûtant.

## **9. FINANCES – Remboursement achat IKEA**

M. le maire explique qu'une adjointe a profité d'un déplacement personnel chez IKEA pour acheter la poubelle et le porte-manteau du bureau du maire en prévision de l'inauguration du 12 septembre 2015.

M. le maire sollicite l'avis du conseil pour lui rembourser la somme de 15,97 € correspondant à ces acquisitions.

Après avoir délibéré, étant entendu que Mme ERIGONI ne prend pas part au vote, le Conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 15,97 €.

## **10. MARCHES PUBLICS - Autorisation de signature d'avenants au marché des travaux de reprise des désordres et malfaçons de construction de l'Ecole maternelle du Toison des lots n°04 PETITES DEMOLITIONS - CARRELAGE - FAIENCES et n°05 – SOLS SOUPLES**

Vu la délibération en date du 29 avril 2015 portant sur l'attribution des marchés de travaux de reprise des désordres et malfaçons de construction de l'Ecole maternelle du Toison,

Considérant la nécessité d'exécuter des travaux supplémentaires, suite à la découverte en cours de travaux de présence d'humidité importante dans le sol et d'un manque de ventilation à ce niveau,

Considérant que ces travaux sont considérés comme des sujétions techniques imprévues au sens de l'article 20 du Code des Marchés Publics,

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la société NOVADE, mandataire de la Commune, à signer les avenants n°1 aux marchés concernant les lots suivants, attribués à l'entreprise DONETTI ET FILS :

- lot n°04 - PETITES DEMOLITIONS - CARRELAGE - FAIENCES (avenant d'un montant de 3 105,00 € HT).
- lot n°05 – SOLS SOUPLES (avenant d'un montant de 7 505,40 € HT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la société NOVADE à signer les avenants précités.

## **11. FINANCES – Conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la commune et l'EPF de l'Ain relatives à l'ancienne pharmacie appartenant à la SCI MANSEB**

M. le maire rappelle que lors de sa séance du 24 juin 2015, le conseil municipal a validé le projet d'acquisition du local de l'ancienne pharmacie du centre village.

Lors de son conseil d'administration du 6 octobre dernier, l'EPF de l'Ain a à son tour validé le projet d'acquisition du lot de copropriété n°5 correspondant au local commercial d'une surface de 53,94 m<sup>2</sup> pour la somme de 51.900,00 € (frais de notaires et autres en sus).

Le portage est prévu pour une durée de 10 ans. Les frais s'élèvent à 1,5% HT l'an du capital restant dû.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition du bien mentionné ci-dessus,
- accepte les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- charge M. le maire de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

## **12. PERSONNEL - Modification du tableau des emplois de la Collectivité : création d'un emploi de rédacteur**

Le Maire explique que suite au recrutement du DGS, il est nécessaire de mettre en conformité le tableau des effectifs de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire :

- décide de valider cette création de poste,
- décide de mettre à jour le tableau des emplois communaux.

A ce jour, sont ouverts :

- 6 postes au sein des services administratifs
- 8 postes au sein des services techniques dont deux pour couvrir des besoins occasionnels ou saisonniers)
- 1 poste d'agent de police municipale

- 3 postes d'ATSEM
- 1 poste à temps non complet pour la bibliothèque
- 1 poste pour la distribution des magazines municipaux

Il faut ajouter 6 contrats aidés (C.A.E.) qui se répartissent :

- 1 CAE au sein des services administratifs
- 1 CAE au sein du foyer logement
- 4 CAE au sein des services techniques

### **13. URBANISME – Lotissement Sous Féland : acceptation de rétrocession de voirie, trottoirs, réseaux et espaces verts**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'association syndicale du lotissement Sous Féland qui souhaite rétrocéder à la commune les réseaux, voirie et espaces verts du lotissement.

Après une visite sur place et exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le transfert à la commune des parcelles cadastrées sous les n° 1242, 1243 et 1244 de la section A formant ainsi la voirie intérieure du lotissement ainsi que les espaces verts ;
- accepte de prendre en charge la totalité de la voirie avec ses réseaux souterrains ainsi que les espaces verts. L'entretien de ces derniers restent cependant à la charge de l'association conformément à la convention à intervenir avec l'association du lotissement ;
- donne pouvoir à M. le maire pour signer cette convention ;
- décide de prendre en charge les frais d'actes notariés relatifs au transfert de propriété.

### **14. URBANISME : Vente des parcelles lotissement communal : actualisation des surfaces de chaque lot**

Par délibération du 24 juin 2015, le conseil a validé le prix des parcelles du lotissement. Au vu du permis d'aménager, les surfaces ont été légèrement modifiées. Il est donc nécessaire de mettre en concordance le prix de vente des parcelles au vu de leur surface définitive.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents valide le prix de vente des terrains viabilisés définis comme suit :

<b>LOT N°</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>prix de vente total TTC</b>
1	475	110 000 €
2	487	115 440 €
3	473	114 000 €
4	493	116 000 €
5	495	118 000 €
6	735 (dt 538 m <sup>2</sup> en zone UBb)	128 000 €
7	460	109 000 €
8	1147 m <sup>2</sup> (dt 808 m <sup>2</sup> en zone UBb)	180 000 €
<b>Total</b>	<b>4 765</b>	<b>990 440 €</b>

### **15. INTERCOMMUNALITÉ – Rapport annuel CCPA 2014 sur la qualité et le coût de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport de collecte et d'élimination des déchets ménagers de la CCPA pour l'année 2014.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Prend acte de la communication du rapport annuel 2014 de la CCPA sur la qualité et le coût de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers.



## 16. *Questions diverses*

### • **Schéma départemental de coopération intercommunal**

M. le maire informe le conseil que suite à la transmission du projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) le 16 octobre dernier, le conseil municipal doit formuler un avis sur ce projet dans un délai de deux mois.

Ce schéma prévoit notamment, pour ce qui concerne la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à laquelle appartient la commune de fusionner cet EPCI avec ceux de la Vallée de l'Albarine et de la CC Rhône Chartreuse de Portes. Celle-ci serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il donne ensuite lecture de l'intervention de M. GUYADER, Président de la CCPA, qui se prononce contre ce projet de fusion.

M. le maire sollicite l'avis du conseil afin de relayer cette position lors de la session du conseil communautaire dédiée à ce sujet qui est programmée le 10 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, s'oppose à ce projet tel que proposé. Il mandate les délégués à la CCPA pour voter dans ce sens en conseil communautaire. Une délibération du conseil municipal sera prise à la suite de ce vote communautaire lors du prochain conseil municipal.

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstention : 2 (R. BURON, A. BERLAND)

### • **Réflexion relative à la mutualisation des services**

M. le maire informe ensuite le conseil municipal de la démarche engagée au sein de la CCPA en collaboration avec le cabinet KPMG concernant la mutualisation des services.

Un questionnaire permettant de dresser un état des lieux et de connaître les attentes a été adressé à chaque commune. Afin de renseigner ce document, M. BEAUFORT propose de créer un groupe de travail.

Annie BERLAND, Roselyne BURON, Christine CASTEUR, Gérard CLEMENT et Olivier RIGAUD souhaitent apporter leur contribution et assister à l'entretien avec le représentant du cabinet.

## 17. **Information**

### ***- fourniture d'électricité PDL supérieur à 36 KVa***

M. BEAUFORT rappelle au conseil la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité à compter du 31 décembre 2015. Dans ce cadre, le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEA. Suite à la mise en concurrence, c'est l'entreprise EDF qui a été retenue comme fournisseur pour les points de livraison d'une puissance souscrite supérieure à 36 KVa du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017.

### ***- Spectacle DREAM UP du 30 octobre 2015***

M. BEAUFORT rappelle ensuite le spectacle offert aux enfants de la commune programmé au Centre Innovance le 30 octobre prochain à 18h30.

Une communication a été largement relayée auprès de la presse, des commerçants, des parents d'élèves, du site internet et des panneaux lumineux.

### ***- Organisation de la Sainte Cécile***

Des volontaires sont recherchés pour servir le pot offert à l'occasion de la Sainte Cécile, le 8 novembre prochain. Hélène JOSSERAND, Michel BOZZACO et Olivier RIGAUD se portent volontaires.

Aucune communication supplémentaire n'étant effectuée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

*Ont signé au registre les membres présents.*

*Pour copie conforme,*

*Le maire,*